

Projet : 2022 DAC 3
SIMPA : 19675
Dossier : 2022_02875
Siret : 44118460300021

Fiche de présentation
Association « Petits Oiseaux Production » (P.O.P)

1 – Présentation juridique de l'Association

Forme juridique : Association loi 1901
Raison sociale : Association Petits Oiseaux Production (P.O.P)
Siège : 320 rue des Pyrénées 75020 Paris
Adresse administrative : Chez Alain François, 5 ruelle des Pêcheurs 93450 L'Ile-Saint-Denis
Objet : « L'association a pour but la promotion, la diffusion et la production de spectacle vivant. Elle sera la forme juridique pour organiser le Festival Les Nocturbaines ».

Président : Alain François
Trésorière : Fabienne Delisle

Date de dépôt des statuts : 20 juin 2001
Date de modification des statuts : 03 octobre 2017 (Dirigeants, statuts)

L'association n'est pas liée conventionnellement à la Ville de Paris.

2 – Analyse financière

Comptes analysés : 2019 et 2020

• **Comptes de Résultats**

	2019	2020
Produits	28 392 €	27 000 €
Charges	28 147 €	26742 €
Résultat	245 €	258 €

L'association n'a pas reçu de soutien exceptionnel de ses partenaires pour l'année 2020 dans le cadre de la crise sanitaire.

3 – Présentation des demandes de subvention

• **Analyse de la demande de subvention de fonctionnement**

- Coût de l'action à subventionner : 38 000 € (hors contributions en nature)
- Montant de la subvention sollicitée : 21 500 €
- Montant de la subvention proposée : 12 500 €

Présentation du budget du projet 2022

Ce BP a été élaboré fin 2021 et fera l'objet d'une actualisation tenant compte des conséquences de la crise sanitaire mais aussi des montants de subventions allouées.

DEPENSES	Montant €	PRODUITS	Montant €
		Recettes propres	1 000
		Subventions et aides demandées	35 500
Dépenses artistiques	27 150	<i>DAC</i>	<i>16 500</i>
<i>Achat de spectacles</i>	<i>24 350</i>	<i>Vie Associative</i>	<i>3 000</i>
<i>Droits d'auteur</i>	<i>1 500</i>	<i>Politique de la Ville</i>	<i>2 000</i>
<i>défraiements</i>	<i>1 300</i>	<i>Mairie du 20ème</i>	<i>2 000</i>
		<i>Conseils de quartier</i>	<i>2 000</i>
Dépenses techniques et logistiques	6 450	<i>Conseil régional</i>	<i>10 000</i>
Autres charges (dont quote- part fonctionnement)	2 700	Autres financements	1 500
<i>Dont salaires</i>	<i>2 000</i>	<i>Fondation Ecart</i>	<i>1000</i>
		<i>Pommaret</i>	<i>500</i>
		<i>Mécénat commerçants</i>	
Communication	1 700		
Total	38 000	Total	38 000
Biens et services mis à disposition	6 396	Valorisations financières des apports	6 396
Total 2	44 396	Total 2	44 396

4 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien-fondé de la subvention Oui
- passation d'une convention non
- objet de la subvention fonctionnement
- modalités de versement en 2 fois
- contrôle a posteriori : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné 2022 ainsi qu'un exemplaire des

supports de communication faisant mention du soutien de la Ville de Paris

5 – Subventions antérieures de la Ville de Paris

2016 : 11 000 € culture

2017 : 12 500 € culture, dont 1 500€ de soutien aux dépenses de résilience

2018 : 12 500 € culture, dont 1 500€ de soutien aux dépenses de résilience

2019 : 12 500 € culture, dont 1 500€ de soutien aux dépenses de résilience, 3 500€ de la DDCT

2020 : 16 500 € culture, dont 1 500€ de soutien aux dépenses de résilience et 4 000€ relatifs à l'abondement spécifique Arts de la rue. 3 500€ de la DDCT. 1 800€ de subvention en équipement (abondement spécifique Arts de la rue)

2021 : 12 500 € culture, dont 1 500€ de soutien aux dépenses de résilience, 3 000€ de la DDCT